

Charte universitaire d'éthique et de déontologie : quelles visées ?

Pour quelles applications ?

University charter of ethics and deontology: what aims? For which applications?

*Dr. Baghdad REMMAS**

Centre universitaire de Naâma

remmas@cuniv-naama.dz

Dr. Yousra HAMITOU

Centre universitaire de Naâma

hamitou@cuniv-naama.dz

Abstract:

The university as a public institution who aims to assure free knowledge, transmission and development must assure human and social advancement and favoring critical judgment. Through its multiple missions, the university ensures compliance with fundamental applied values. In 2010, the charter of professional ethics define its values in order to install them in the university community. In this research, we first propose to clarify basics concepts that constitute ethics values, and then we made a reflection about the charter, its foundations, rights and duties that it imposes on the university community and their effects on administration, teaching and societal behavior.).

Keywords: charter, ethics, deontology, rights and duties

Résumé:

L'université est une institution d'intérêt public qui a pour mission la diffusion libre du savoir, sa transmission et à son développement. Elle doit être à l'avant-garde de la promotion humaine et sociale favorisant l'exercice et l'expression de la pensée et du jugement critique. L'université de par ses missions multiples veille aux respects de ses valeurs fondamentales qui doivent être appliquées par l'ensemble de la communauté universitaire. En 2010 La charte de l'éthique et de déontologie a cadré ses valeurs afin de les inculquer à la communauté universitaire. Dans ce travail de recherche nous nous proposons d'abord à clarifier les concepts qui constituent les soubassements sur lesquels reposent les valeurs colportées par cette charte puis de répondre au questionnement que nous nous sommes posés sur le pourquoi de cette charte, quels sont ses fondements, les multiples droits et devoirs qu'elle édicte à la communauté universitaire et leurs répercussions sur l'administratif, le pédagogique et le comportementalisme sociétal.

Mots clés : charte, éthique, déontologie, droits, devoirs.

1. INTRODUCTION

L'université est une institution d'intérêt public qui a pour mission la diffusion libre du savoir, sa transmission et à son développement. Elle doit être à l'avant-garde de la promotion humaine et sociale favorisant l'exercice et l'expression de la pensée et du jugement critique. L'université de par ses missions multiples veille aux respects de ses valeurs fondamentales qui doivent être appliquées par l'ensemble de la communauté universitaire. Ces missions fondamentales ont été mentionnées dans la déclaration mondiale de l'UNESCO du 09 octobre 1998, validée en 2009. Cette déclaration mondiale recommande immédiatement aux établissements d'enseignement supérieur et à la communauté universitaire de :

a- « ... soumettre toutes leurs activités aux exigences de l'éthique et de la rigueur scientifique et intellectuelle ;

b- pouvoir s'exprimer sur les problèmes éthiques, culturels et sociaux en pleine indépendance et responsabilité, exerçant une sorte d'autorité intellectuelle, dont la société a besoin pour l'aider à réfléchir, à comprendre et à agir ; (...)

c- jouir sans restriction de leurs libertés académiques et de leur autonomie, comme un ensemble de droits et de devoirs, tout en se montrant responsables et comptables envers la société. ».

2. *Historique de la charte*

Le rapport de la Commission nationale de réforme du système éducatif en 2001 a recommandé la nécessité de concevoir et de publier une charte de l'éthique et de la déontologie universitaire. Puis en 2004 le décret exécutif N° 04-180 du 23 juin stipule la création du Conseil National d'Ethique et de Déontologie de la Profession Universitaire. En avril 2010 la charte de l'éthique et de la déontologie de la profession universitaire voit le jour élaboré ainsi par le Conseil National d'Ethique et de Déontologie de la Profession Universitaire.

3. *Questions de recherche*

Dans ce travail de réflexion nous nous proposons de porter d'abord un éclairage sur les concepts de morale, d'éthique et de déontologie, de leur émergence et l'introduction de ces valeurs dans les différents domaines de la vie en particulier dans la communauté universitaire. Puis de répondre aux questionnements suivants :

- Pourquoi une charte d'éthique et de déontologie ?
- Quels sont les fondements de cette charte d'éthique et de déontologie ?
- Quelles sont ses visées et ses applications ?

4. *Concepts fondamentaux*

La morale, l'éthique et la déontologie sont des concepts fondamentaux pour la pratique et la vie universitaire. Nous nous intéresserons à ces mots comme éthique, morale ou déontologie, sans toujours savoir ce qu'ils signifient qui, dans certains cas, prêtent à confusion. Afin de clarifier ces substantifs, nous devons passer par l'étape des définitions.

4.1. *Morale*

La morale (du latin *mores*, mœurs) réfère à un ensemble de valeurs et de principes qui permettent de différencier le bien du mal, le juste de l'injuste, l'acceptable de l'inacceptable, et auxquels il faudrait se conformer. C'est une notion qui vise l'ensemble des règles,

obligations ou interdictions relatifs à la conformation de l'action humaine aux mœurs et aux usages d'une société donnée. Elle renvoie à une dimension importante des actions humaines, visible dans des situations de la vie courante. Ainsi le *Petit Larousse* donne les définitions suivantes :

1. Ensemble des règles d'action et des valeurs qui fonctionnent comme norme dans une société ;
2. Théorie des fins des actions de l'homme ;
3. Précepte, conclusion pratique que l'on veut tirer d'une histoire.

Ces principes de morale s'érigent parfois en doctrine, qu'une société se donne et qui s'imposent autant à la conscience individuelle qu'à la conscience collective. Ils diffèrent selon la culture, les croyances, les conditions de vie et les besoins de la société. Les sources de la morale sont puisées de différentes origines et domaines tels que la religion, la justice, la vertu et la conscience. La morale vise d'une part à la conservation des formes collectives d'organisation sociale, de la société, de l'intérêt général, d'autre part à l'agrément de la vie des individus en société. (Massé, Raymond, 2016). Deux formes d'attitude s'opposent à la morale, *l'immoralité* qui transgresse les règles établies de la morale et *l'amoralité* qui consiste à refuser ou nier l'existence d'une morale. La morale a une connotation religieuse, elle est extérieure à l'individu, elle nous interpelle avec autorité, elle est référence absolu.

4.2. Morale et Droit

Selon Sophie Druffin-Bricca : la morale peut être individuelle il s'agit donc d'un code d'honneur applicable selon la situation vécue comme elle peut être collective et dans ce cas de figure elle s'apparente au droit. Morale et droit ont donc pour finalité la promotion de la vie en société. Il existe différentes théories du rapport entre la morale et le droit. Les auteurs ont recours à l'image de deux cercles pour illustrer les rapports de la morale et du droit. Chez certains, ces deux cercles sont concentriques, car ils considèrent que le droit est entièrement absorbé par la morale. D'autres prétendent que ces cercles sont sécants. Il y aurait alors trois catégories de règles : les règles morales sans dimension juridique, les règles juridiques sans dimension morale, et à l'intersection, les règles morales ayant une application juridique. Enfin, si la morale peut être le fruit d'une seule personne, et ne s'appliquer qu'à elle, le droit, en revanche, n'apparaît que dans une société.

5. Éthique

Tirée du mot grec « *ethos* » qui signifie « manière de vivre », l'éthique est une branche de la philosophie qui s'intéresse aux comportements humains et, plus précisément, à la conduite des individus en société. L'éthique fait l'examen de la justification rationnelle de nos jugements moraux, elle étudie ce qui est moralement bien ou mal, juste ou injuste.

L'éthique observe la morale, l'ensemble des morales, dont elle analyse les structures. Elle a l'ambition d'être une science, ayant pour objet d'élaborer les fondements des règles de conduite et de construire une théorie de ce qui est Bien et Mal. (Boyer 2002 ; Chitou, 2013). Tandis que Ricœur (1990) définit l'éthique comme « la visée de la vie bonne avec et pour autrui dans des institutions justes ». L'éthique est sous-tendue par des valeurs, personnelles, c'est-à-dire singulières et subjectives mais qui peuvent être partagées par le plus grand nombre (solidarité, démocratie, justice) (Audria, 2004). Plus simple, on peut définir l'éthique comme l'art de diriger sa conduite. Elle est basée sur le respect de l'individu dans sa singularité.

L'éthique régie et motive les actions en vue du bien agir. Elle interpelle le professionnel à réfléchir sur les valeurs qui motivent son action et à choisir, selon cette base la conduite qui y sied. L'éthique a une connotation laïque, elle part de notre intérieur elle nous responsabilise, elle est discernement et jugement éclairé, elle est jugée au cas par cas (Jacques Benoit, 2000, p, 33) Donc la réflexion éthique fait appel à l'autonomie, au jugement et au sens des responsabilités.

L'éthique ne dicte pas préalablement la conduite appropriée, mais elle suggère le moyen de réfléchir pour choisir cette dernière, notamment dans les conflits de valeurs. Elle étudie comment doivent se faire les choix moraux. Elle vise notamment les principes qui régissent ces choix. Elle est aussi une méthode visant, face à une problématique, à adopter la meilleure solution en s'appuyant sur des valeurs apprises, admises et acquises et en tenant compte du contexte dans lequel s'est imposée cette problématique. Les principes éthiques : sont comme des repères personnels pour notre agir en société quelles que soient les situations dans lesquelles nous évoluons, qu'elles soient de nature sociale ou professionnelle. L'éthique, en tant que science de la morale, s'attache à définir les fondements, à nourrir une réflexion sur les principes.

5.1. Domaine de l'éthique

L'éthique est une discipline complexe, constituant différents champs d'application. Les principaux sont l'éthique appliquée, l'éthique normative et la méta-éthique (ou éthique fondamentale). L'éthique normative et la méta-éthique font partie de la philosophie et s'intéressent aux fondements de la morale. La recherche réalisée par les concepteurs de la charte de l'éthique et de la déontologie relève de l'éthique appliquée. Ce travail réalisé porte sur des situations concrètes soulevant des enjeux éthiques englobant un champ disciplinaire multiple.

5.2. L'éthique appliquée

En éthique appliquée on se focalise surtout sur le soutien à la prise de décision face à des situations concrètes, tant du point de vue de la forme et du processus décisionnel que des valeurs et principes en jeu et de leurs rapports entre eux. L'éthique appliquée est une pratique de l'éthique et plus spécifiquement de la philosophie du langage qui envisage d'éclairer le jugement moral qui préside aux décisions que nous prenons dans les différents secteurs de notre existence. Enfin L'éthique appliquée est une pratique politique : Elle réfléchit sur les conditions optimales pour la pratique du jugement moral parce qu'elle cherche *le souci du bien commun*.

L'éthique appliquée recouvre plusieurs domaines :

- Ethique sociale
- Ethique professionnelle
- Ethique environnementale
- Ethique organisationnelle
- Ethique biomédicale
- Ethique de la guerre
- Ethique des affaires
- Ethique politique

6. Déontologie

Le mot « déontologie » apparaît en 1825 dans la traduction de l'ouvrage de Jeremy Bentham intitulée l'Essai sur la nomenclature et la classification des principales branches d'art et science. Créateur d'un néologisme fondé sur l'alliance des mots grecs *deon-ontos*, devoir et *logos*, discours

Selon *le petit Larousse* : « La déontologie est l'ensemble de règles et devoirs qui régissent une profession et la conduite de ceux qui l'exercent, dans leurs rapports entre eux-ci et leurs clients ou le public » La déontologie a pour mission d'énumérer les obligations qui incombent à un professionnel dans l'exercice de ses fonctions.

Elle est la théorie des devoirs moraux et l'ensemble des règles de conduite que l'homme doit respecter à l'égard de la société en général, elle désigne aujourd'hui l'ensemble de devoirs qu'impose à des professionnels l'exercice de leur métier. (Siroux, 2004) Comme les règles de droit, les règles déontologiques s'appliquent de manière similaire à tous les membres du groupe, dans toutes les situations de la pratique.

Cet ensemble de devoirs peut être formalisé par la direction d'une profession sous la forme d'un code et d'imposer des sanctions en cas de dérogation. Etymologiquement, la déontologie est la science des devoirs. Le droit déontologique est un droit clos, restreint à la profession. Les règles de déontologie sont sans efficacité juridique à l'égard de personnes qui n'appartiennent pas à la profession qu'elles régissent. Toute profession a donc une déontologie. Elle essaie de trouver des méthodes pratiques applicables à des cas de conflit que rencontre le professionnel dans l'exercice de son travail.

En conclusion de ces définitions réunissant les concepts d'éthique et de déontologie nous pouvons affirmer que du point de vue déontologique, c'est la conformité de l'action à la règle qui est importante. Les conséquences de l'action ne font l'objet d'aucune réflexion ou décision particulière. Du point de vue éthique, au contraire, le professionnel est responsable des conséquences de son action et le demeure même quand il choisit de se conformer à la règle. Il doit chercher à minimiser les effets négatifs de sa décision et être prêt à la justifier, en expliquant ses raisons d'agir, devant toutes les personnes concernées. (Legault, 2003).

7. Le pourquoi d'une charte d'éthique et de déontologie

Rédiger une charte de l'éthique et de la déontologie sert avant toute chose à promulguer des devoirs et un cadre aux membres de la communauté universitaire pour limiter les risques de déviance dans le comportement de chacun. De responsabiliser les membres de la communauté universitaire à travers l'exercice de leurs fonctions. Il s'agit d'un outil de mobilisation et de référence qui légifère la vie universitaire. Que la charte soit imposée ou non par la loi, elle constitue la morale d'une profession. Elle vise donc à déterminer les agissements inacceptables dans l'exercice de la profession en question. De par cette charte, il s'agit de promouvoir l'intégrité et l'honnêteté, la liberté académique, la responsabilité académique, la responsabilité et la compétence, le respect mutuel, l'exigence de vérité scientifique, d'objectivité et d'esprit critique, l'équité et le respect des franchises universitaires. Mutualiser et renforcer la confiance entre acteurs. Émanation d'un large consensus universitaire, et qui réaffirme les principes généraux issus de normes universelles ainsi que de valeurs propres à notre société. La Charte de l'éthique et de la déontologie universitaires énumère les principes fondamentaux ainsi que les droits et obligations de l'enseignant-chercheur, les droits et devoirs de l'étudiant ainsi que les droits et obligations du personnel administratif et technique. Nous nous contenterons dans ce travail d'aborder

succinctement les droits et devoirs de l'enseignant et de l'étudiant édictés par la charte de l'éthique et de la déontologie.

8. Fondements éthiques et déontologiques de la charte

Dans cette partie nous nous consacrerons à l'explication des fondements de la charte et de ses applications. La charte de l'éthique et de la déontologie universitaire aborde d'abord les droits et devoirs de l'enseignant et de l'étudiant en les réunissant par ses valeurs éthiques qu'ils doivent respecter et appliquer :

- Libertés académiques
- Respect des franchises universitaires
- Exigence de vérité scientifique, d'objectivité et d'esprit critique
- Responsabilité et compétence
- Intégrité et honnêteté

- Les travaux universitaires ne peuvent se concevoir sans la liberté d'expression et le libre exercice de la raison. L'institution universitaire est tenue de fournir des garanties sur la base desquelles l'enseignant-chercheur peut exercer au maximum toutes ses fonctions dans le respect des règles régissant l'institution universitaire. L'étudiant a le droit de créer ou d'adhérer à des associations estudiantines, mais ces associations restent loin de la gestion administrative d'institution universitaire, n'interfèrent pas avec elle et ne s'ingèrent pas dans sa gestion.

- La franchise universitaire exprime le caractère sacré de l'université et le respect de la science et du savoir. Une relation indéniable existe entre ce concept et la liberté académique. Le concept de franchise universitaire suppose que le directeur de l'établissement universitaire est qualifié et autorisé à maintenir l'ordre et la sécurité à l'université.

Les franchises universitaires sont règlement et prescrits dans les documents officiels du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (Journal officiel n ° 24, 21 Dhou al-Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999) qui stipule ce qui suit :

→ L'établissement d'enseignement supérieur est un espace de liberté de pensée, de recherche, de création et d'expression, sans préjudice des activités pédagogiques et de recherche, et sans atteinte à l'ordre public.

→ L'enseignement et la recherche impliquent l'objectivité du savoir ainsi que la tolérance et le respect des opinions contradictoires.

→ Ils excluent toute forme de propagande et doivent demeurer hors de toute emprise politique et idéologique.

→ Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur jouissent d'une entière liberté d'expression et d'information dans l'exercice de leurs activités d'enseignement et de recherche, sans porter atteinte aux traditions universitaires de tolérance et d'objectivité et dans le respect des règles d'éthique et de déontologie. Ils disposent de la liberté d'association et de réunion dans les conditions fixées par la législation en vigueur.

→ Les étudiants disposent de la liberté d'information et d'expression sans porter atteinte aux activités d'enseignement et de recherche et à l'ordre public.

→ Il est du droit de cet étudiant de jouir de la liberté d'expression et d'opinion, à condition que cela se fasse dans les limites fixées par les textes relatifs au fonctionnement des institutions universitaires

8.1. Les droits de l'enseignant

La charte énumère une panoplie de droit de l'enseignant chercheur. L'enseignant-chercheur est la pierre angulaire de la formation des élites et des cadres de la société. Nous énumérons dans ce travail les droits les plus pertinents de ce dernier. L'enseignant-chercheur est le noyau de base pour établir et développer la recherche scientifique dans tous les domaines. L'entité d'enseignement supérieur est tenue de fournir des garanties sur la base desquelles l'enseignant-chercheur peut exercer au maximum toutes ses fonctions pour autant qu'il adhère à la charte de l'université. La garantie à l'enseignant-chercheur et au chercheur le droit d'exercer leur profession à l'abri de toute ingérence, dès lors qu'ils respectent les fondements éthiques et les règles déontologiques.

- L'évaluation et l'appréciation du travail de l'enseignant-chercheur font partie intégrante du processus d'enseignement et de recherche dans le cadre de la démarche de l'assurance qualité.
- L'Enseignant-chercheur bénéficie de conditions de travail adéquates ainsi que des moyens pédagogiques et scientifiques nécessaires qui lui permet de se consacrer pleinement à ses tâches, et de disposer du temps nécessaire pour bénéficier d'une formation continue.
- Respect et exécution à la lettre des critères académiques
- La compétence et l'expérience de l'enseignant peuvent être recherchées et affectées à des tâches administratives, et dans ce cas l'enseignant-chercheur doit adhérer à toutes les normes d'efficacité.

8.2. Les devoirs de l'enseignant

La charte stipule que l'enseignant doit faire preuve de conscience professionnelle, de disponibilité et d'omniprésence. Participer à l'évaluation de l'avancement de toutes les activités académiques pour tous les niveaux.

- Combiner entre enseignement et recherche selon les normes universelles, loin de toute forme de propagande et d'endoctrinement.
- Respect des règles pédagogiques : achèvement des programmes, transparence dans l'évaluation et encadrement
- Innovation et rénovation pédagogique.
- Fonder ses travaux sur une quête sincère du savoir
- Disponibilité, omniprésence et confidentialité.
- Ne pas engager la responsabilité de l'établissement à des fins personnelles.

9. Les droits de l'étudiant

La charte de l'éthique et de la déontologie recouvre les droits et devoirs de l'étudiant dans ses études et sa vie à l'université.

9.1. Une formation de qualité

La pierre angulaire des droits de l'étudiant en priorité est un enseignement, une formation de qualité. Obtenir un diplôme universitaire qui reflèterait le haut niveau de recherche acquis tout au long de son cursus.

9.2. *Préservation de sa dignité*

L'étudiant a droit au respect et à la dignité de la part des membres de la communauté universitaire. Aucune discrimination liée au genre ou à toute autre spécificité. Le droit de bénéficier de la sécurité, de la propreté et de la protection de sa santé au cours de sa vie universitaire.

9.3. *La liberté d'expression*

Vu le foisonnement des opinions et points de vue, il est du droit de l'étudiant d'être libre dans l'expression de ses avis et opinions dans les limites fixées par la réglementation relative au fonctionnement de l'institution universitaire. L'étudiant a le droit de créer ou d'adhérer à des associations estudiantines

9.4. *La pédagogie*

- Il est du droit de l'étudiant, au début de chaque semestre, de recevoir le programme des cours, et les supports pédagogiques nécessaires tels que sources, références, publications et autres.
- Le but de l'examen est d'évaluer l'étudiant, c'est pourquoi ce dernier a le droit de recevoir une évaluation juste et équitable.
- L'étudiant a le droit de connaître et de recevoir sa note d'évaluation jointe au modèle de correction de l'examen et de l'échelle de notation.
- L'étudiant a le droit de consulter le document d'examen, à condition que cela soit fait dans les délais spécifiés préalablement annoncés par les commissions pédagogiques.
- L'étudiant a le droit de faire appel s'il ressent un préjudice à son droit lors de la correction de l'examen.
- L'étudiant a accès à la bibliothèque, au centre de ressources informatiques et à tous les moyens matériels nécessaires à une formation de qualité.

10. *Les devoirs de l'étudiant*

La charte de l'éthique et de la déontologie énumère un ensemble de devoirs dont l'étudiant doit s'y soumettre :

10.1. *Le respect de l'autre*

L'étudiant doit respecter la dignité et l'intégrité de tous les membres de la famille universitaire. L'étudiant doit respecter le règlement intérieur de l'université. Avoir et s'imprégner du sens de civisme et s'y conformer.

10.2. *La probité*

- L'étudiant doit faire preuve d'intégrité et de sincérité dans la recherche des connaissances, et éviter la fraude et le vol scientifique.
- L'étudiant doit fournir des informations correctes et précises des phases d'inscription ou de réinscription, et il doit remplir toutes ses obligations administratives envers l'établissement.
- L'étudiant doit respecter les résultats des comités de délibération

10.3. *La préservation des installations de l'enceinte universitaire*

L'étudiant doit préserver les locaux et les matériels mis à sa disposition et respecter les règles de sécurité et d'hygiène dans tout l'établissement. L'étudiant doit également conserver les divers moyens et équipements mis à sa disposition pour ses études. L'étudiant doit respecter les règles établies qui doivent être suivies afin de maintenir la sécurité et la sûreté au sein de l'établissement.

10.4. La responsabilité

L'étudiant porte la responsabilité lorsqu'il commet des écarts de comportement au niveau du campus. Il est dûment informé des fautes qui lui sont reprochées. Les sanctions qu'il encourt sont prévues par la réglementation en vigueur et le règlement intérieur de l'établissement d'enseignement supérieur. Elles sont du ressort du Conseil de discipline et peuvent aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'établissement.

11. Conclusion

Les universités sont des institutions qui ont pour fonction de dispenser un enseignement. Cette démarche d'enseignement et d'apprentissage est fondée sur les valeurs et l'éthique. Les valeurs universelles sont formées par des normes comportementales implicites qui s'avèrent nécessaires pour vivre dans une société harmonieuse et pacifique. Elles ont la particularité d'être partagées socialement même si les valeurs peuvent varier d'une personne à l'autre. L'université fait face à de nombreux défis pour exister, se doit de cadrer les valeurs qu'elle doit mettre en avant et en imprégner ses membres : étudiants, enseignants, personnels administratifs et techniques, des valeurs qui doivent être communes. Un système de valeurs axé sur le processus de construction intellectuelle, scientifique et éthique des membres pédagogiques et administratifs de l'université

A travers ce travail de recherche, nous avons essayé de clarifier certains concepts fondamentaux qui sont l'essence de l'architecture de la charte et de son contenu, qui sont incontournables et qui s'insèrent dans l'explication des fondements éthiques et déontologiques de la charte universitaire. Le pourquoi de cette charte, son objectif et son substrat. En répondant au questionnement que nous nous sommes posé dans cette recherche, nous avons voulu apporter l'amplitude d'un éclairage dénué de toute forme complexe et équivoque.

12. Références bibliographiques :

- AUDRIA R. (2004) « *New Public Management et Transparence : essai de déconstruction d'un mythe actuel* », Thèse n° 567, présentée à la Faculté des Sciences économiques et sociales de Genève en 2004.
- BENOIT J. (2000) *Graine d'éthique*. Presses de la Renaissance, France. (224 p.)
- BENTHAM J. (1834) *Deontology, or Science of Morality* Editor, John Bowring; Publisher, Longman, Rees, Orme, Browne, Green, and Longman, Original from, National Central Library of Rome
- BOYER A. (2002) "*L'impossible éthique des entreprises*", chapitre VII "Le mythe d'Hermès ou les contradictions éthiques de la vente". Editions d'Organisation. (225 p.)
- CHITOU I. (2013) *Éthique et pratique managériale dans les entreprises publiques en Afrique subsaharienne : pourquoi tant de difficultés ? Le cas du Togo*. Gestion et management public, Vol 1/n°4, p. 23-35

- DRUFFIN-BRICCA S, HENRY L-C. (2014) *Introduction générale au droit Gualino Exos Lmd* 4eme Edition
- LEGAULT G. A. (2003) *Professionnalisme et délibération éthique*, Québec, Presses de l'Université du Québec
- MASSE R. (2016) « Morale », in *Anthropen.org*, Paris, Éditions des archives contemporaines
- RICOEUR P. (1990) *Soi-même comme un autre*, Paris Éditions du Seuil.
- SIROUX D. (2004) « Déontologie », dans M. Canto-Sperber (dir.), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Paris, Quadrige

Sites consultés

- Déclaration mondiale de l'UNESCO du 09 octobre 1998, validée en 2009 <https://fr.unesco.org/udhr> (consulté le 20 mai 2022)
- Décret exécutif N° 04-180 du 23 juin stipule la création du Conseil National d'Ethique et de Déontologie de la Profession Universitaire <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2004/F2004041.pdf> (consulté le 23 mai 2022)
- Ethique et déontologie, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, <https://www.mesrs.dz/index.php/fr/ethique-et-deontologie/> (consulté le 23 mai 2022)
- Journal officiel n ° 24, 21 Dhou al-Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999 <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2005/F2005053.pdf> (consulté le 20 mai 2022)

Dictionnaire

Le Petit Larousse illustré Edition 2022

Recueil des cours d'éthique et déontologie des universités algériennes.